



Ecole Primaire Publique
362 Route de Xertigny
88 370 Bellefontaine

Téléphone de l'école : **03 29 36 01 85** (merci d'appeler en dehors des horaires de classe)

Mail de l'école : ce.0881078@ac-nancy-metz.fr

NOTE DE RENTREE – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

EQUIPE EDUCATIVE :

Enseignants :

Mme Françoise ABRIET, directrice (CE1/CE2)

Mme Emilie DIDIER (CE1/CE2 les lundis et GS/CP les jeudis)

Mme Séverine LEDUC (PS/MS)

Mme Sandrine AEBY (GS/CP)

Mr Théo MERMIER (CM1/CM2)

Mme Magali RICQUEBOURG (Enseignante ruralité)

Mme Emilie ANDRE (maitre E RASED)

ATSEM :

Mme Chantal PRODHON (PS/MS)

Mme Nathalie DUCHENE (GS/CP)

HORAIRES DE L'ECOLE :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

De **8h45 à 11h45** et de **13h30 à 16h30**.

Accueil : à partir de 8h35 et de 13h20 l'après-midi :

- dans la cour pour les enfants d'élémentaire
- dans la classe pour les enfants de maternelle.

Les enfants ne doivent pas entrer dans la cour sans y être invités par les enseignants de surveillance.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement de la classe, il est impératif de respecter les horaires précisés ci-dessus. De plus, par mesure de sécurité, la grande grille sera fermée rapidement après le début des cours.

A la fin des cours, en cas de retard des parents, les enfants des classes de maternelle seront remis au personnel communal chargé de la restauration scolaire et de la garderie.

FREQUENTATION :

Assiduité :

Pour travailler dans de bonnes conditions, de manière cohérente et suivie, **les enfants doivent venir régulièrement à l'école, c'est une obligation légale** ; sauf s'ils sont malades ou pour une raison exceptionnelle.

Retards :

Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leur enfant arrive à l'heure. L'accueil ne peut excéder **8h45 pour le matin et 13h30 pour l'après-midi**. Les retards à répétition seront signalés à l'Inspection Académique.

Absences :

Pour des raisons de sécurité, les parents doivent impérativement prévenir l'enseignant de toute absence de leur enfant le jour même par téléphone. Les enfants ayant été absents doivent apporter lors de leur retour en classe un billet d'absence signé des parents (voir les petites feuilles dans le cahier de liaison). Les absences non justifiées seront signalées à l'Inspection Académique.

ASSURANCES :

Une attestation d'assurance scolaire est à fournir à l'école au plus tôt. Une assurance scolaire est vivement conseillée parce qu'elle devient obligatoire pour toute sortie avec dépassement des horaires scolaires. Cette assurance doit couvrir la responsabilité civile de l'élève et surtout une garantie individuelle accident. Veillez-vous assurer que votre assurance prend bien en compte ces deux aspects svp.

Même si vous en avez donné une pour le périscolaire, il faut en remettre aussi une copie à l'enseignant.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE:

Cette année, le nouveau règlement intérieur a été voté lors du dernier conseil d'école au mois de juin 2023, et celui-ci est donc applicable immédiatement dès la rentrée scolaire de septembre 2023. (voir site de l'école ou cahier de liaison pour le consulter)

COOPERATIVE SCOLAIRE :

La Coopérative scolaire permet d'offrir aux enfants tout ou partie des sorties et spectacles, de participer à des projets et d'enrichir le quotidien de la classe (livres, jeux, ingrédients de cuisine...). La gestion de l'argent est contrôlée par l'Office Central de Coopérative à l'Ecole (OCCE).

Elle n'existe que par les dons financiers des parents et les recettes des différentes manifestations et ventes organisées par l'école au cours de l'année. Pour cette année, le montant de la cotisation de la coopérative s'élève à: **12 € par enfant**.

Merci d'effectuer ce règlement si possible par chèque à l'ordre de la coopérative scolaire.

CONSEIL D'ECOLE ET ELECTION :

Le Conseil d'école se réunit au moins 3 fois par année scolaire. Il est l'instance dans laquelle les représentants de parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'école. Le conseil d'école aborde toutes les questions afférentes à la vie de l'école.

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se dérouleront le vendredi 13 octobre 2023. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 25 septembre 2023 avant minuit. Les parents souhaitant faire partie du conseil d'école peuvent nous le faire savoir via le carnet de liaison de leur enfant ou lors de la réunion de rentrée. Vous pouvez également aller voir les anciens représentants de parents d'élèves (voir panneau d'affichage) pour constituer la liste de représentants.

SANTE ET BIEN-ETRE DES ENFANTS :

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants, même si ceux-ci font l'objet d'une ordonnance. Si votre enfant doit prendre un traitement à l'année ou s'il présente des problèmes de santé particuliers (asthme, diabète, allergie grave, autres pathologies...), vous devez contacter le directeur ou directement le médecin scolaire afin d'établir un Projet d'Accueil Individualisé.

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques ou des activités parfois salissantes (peinture, collage...), il est important que vous les habilliez de façon pratique. N'oubliez pas de marquer leurs affaires pour que l'on puisse les retrouver facilement en cas de perte.

PARASITES :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant ; ils doivent **signaler à l'enseignant la présence de poux** afin de mettre en garde les autres parents.

RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :

Pour l'organisation de la cantine et de la garderie, contacter la mairie. (06 20 29 61 31)

Attention! Il faut désormais effectuer les réservations en ligne sur le portail parents mis en place par la mairie:

<https://parents.logiciel-enfance.fr/bellefontaine>

Transport scolaire :

Les inscriptions s'effectuent sur le site : <https://www.agglo-epinal.fr>
03/56.32.12.12

Petit rappel : Dans le cas où votre enfant n'utiliserait pas exceptionnellement ce transport (exemple : retour à vélo.) les parents devront le signaler à l'enseignant ou à la personne chargée du transport.

COVID 19 :

Les informations concernant la gestion de la crise sanitaire étant fluctuantes, vous serez régulièrement avertis des changements.

En cette rentrée, aucun protocole n'est applicable pour l'instant.

Vacances scolaires (académie Nancy-Metz Zone B)

 <i>Vacances scolaires 2023-2024 / Zone B</i>	
Vacances d'automne	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 24 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024
Pont de l'ascension 2024	Le jeudi 9 mai et le vendredi 10 mai 2024.
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024

Numéros utiles

École: 03 29 36 01 85

Mairie: 03 29 30 12 04

Inspection de Remiremont: 03 29 64 80 81

Psychologue scolaire: 03 29 62 59 09

Cantine/garderie : 06 20 29 61 31

LIAISON ECOLE/FAMILLE:

Le cahier de liaison est le lien privilégié entre l'école et les familles. Toutes les notes qui y sont collées ou écrites doivent être signées par les parents après en avoir pris connaissance. De même, les parents y inscrivent toute information utile : demande de rendez-vous, motif d'une absence, etc. Ce cahier doit revenir à l'école chaque jour.

Les autres cahiers de votre enfant vous seront transmis régulièrement. Les enseignants reçoivent volontiers sur rendez-vous. Surveillez le cartable de votre enfant, il peut oublier de vous transmettre un message.

Vous pouvez aussi **consultez régulièrement le site internet de l'école pour avoir plus d'informations.**

<https://sites.ac-nancy-metz.fr/eco-e-bellefontaine/>

Bonne rentrée scolaire à tous !

Réunion de rentrée

Nous vous invitons à participer à une réunion d'information sur la vie de l'école et les apprentissages.

Cette réunion aura lieu le **mardi 12 septembre à 17h30** dans la cour puis ensuite dans les classes de vos enfants.

Venez sans vos enfants, merci.

Je , soussigné Mr / Mme

parent(s) de

assisterai à la réunion.

n'assisterai pas à la réunion.

Signature :